

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 30 septembre 2016

Monsieur Macky Tall
Caisse de dépôt et placement du Québec
Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Tall,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 29 août au 1^{er} septembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. L'entente conclue entre le gouvernement du Québec et CDPQ (DA62) prévoit à l'article 5.2.7 que « L'emprise des biens fonciers permettra de faire des développements immobiliers (si rentables) afin de réduire les coûts de projet et la participation du Gouvernement ».

La Caisse a-t-elle déjà prévu de tels développements et si oui, comment les revenus générés par ceux-ci s'intégreraient-ils au montage financier présenté dans le document DA58 en page 3?

Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 4 octobre prochain.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Tall, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission